

Déclaration de conformité UE

1. **Équipement radio:** MCWIR0011-12 (modele W152-R)

2. **Nom et adresse du fabricant ou de son représentant autorisé:**

Innov8 Iberia, S.L

C/Les Planes, 2, Polígono Fontsa, 08970, Sant Joan Despí, Barcelona, Spain

3. **Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.**

4. **Objet de la declaration:**



- Chargeur sans fil 6 et 1 (7.5W-10W-15W)/Référence : MCWIR0011-12

5. **L'objet de la déclaration décrite ci-dessus est conforme aux législations d'harmonisation pertinentes de l'Union:**

- **EMC (2014/30/EU):** Directive sur la compatibilité électromagnétique
- **LVD (2014/35/EU):** Directive sur la basse tension
- **RED (2014/53/EU):** Directive sur les équipements radio
- **RoHS (2011/65/EU):** Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses

6. **Références aux normes harmonisées pertinentes utilisées ou références aux autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée.**

- ✓ **EN 55032:2015+A11:2020+A1:2020 :** Compatibilité électromagnétique des appareils multimédias - Exigences relatives à l'émission (CISPR 32:2015 + CISPR 32:2015/A1:2019)
- ✓ **EN 6100-3-3:2013+A1:2019+A2:2021 :** Compatibilité électromagnétique (CEM) - Limites. Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les équipements ayant un courant nominal ≤ 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel.
- ✓ **EN IEC 6100-3-2:2019+A1:2021 :** Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant d'entrée de l'équipement =16 A par phase).
- ✓ **EN 55035:2017+A11:2020 :** Compatibilité électromagnétique des équipements multimédias. Exigences d'immunité
- ✓ **EN 303417 V1.1.1 :** Systèmes de transmission d'énergie sans fil utilisant des technologies de faisceaux de radiofréquences dans les gammes 19 - 21 kHz, 59 - 61 kHz, 79 - 90 kHz, 100 - 300 kHz, 6765 - 6795 kHz ; Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3.2 de la directive 2014/53/UE.
- ✓ **EN 300330 V2.1.1. :** Appareils à courte portée (SRD) ; Équipements radio dans la gamme de fréquences 9 kHz à 25 MHz et systèmes à boucle inductive dans la gamme de fréquences 9 kHz à 30 MHz ; Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3.2 de la Directive 2014/53/UE (entérinée par l'Asociación Española de Normalización en mars 2017.)
- ✓ **EN 301489-1 V2.2.3 :** Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et les services radio ; Partie 1 : Exigences techniques communes ; Norme CEM harmonisée

- ✓ **EN 301489-3 V2.3.2** : Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services radio ; Partie 3 : Conditions spécifiques pour les appareils à courte portée (SRD) fonctionnant sur des fréquences comprises entre 9 kHz et 246 GHz ; Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3, paragraphe 1, point b), de la directive 2014/53/UE.
- ✓ **EN IEC 62311:2020** : Évaluation des équipements électroniques et électriques en ce qui concerne les restrictions de l'exposition humaine aux champs électromagnétiques (0 Hz à 300 GHz) (Approuvée par l'Association espagnole de normalisation en mars 2020).
- ✓ **EN IEC 62368-1:2020+A11:2020** : Équipements audio/vidéo et équipements des technologies de l'information et de la communication - Partie 1 : Exigences de sécurité (entérinée par l'Association espagnole de normalisation en avril 2020).
- ✓ **IEC 62321-1:2013** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 1 : Introduction et vue d'ensemble (Approuvée par AENOR en octobre 2013.)
- ✓ **IEC 62321-2:2021** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 2 : Démontage, disjonction et préparation mécanique des échantillons (Approuvée par l'Asociación Española de Normalización en novembre 2021.)
- ✓ **IEC 62321-3-1:2013** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 1 : Introduction et vue d'ensemble (Approuvée par AENOR en octobre 2013.)
- ✓ **IEC 62321-4:2013/A1:2017** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 4 : Mercure dans les polymères, les métaux et les produits électroniques par CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES et ICP-MS
- ✓ **IEC 62321-5:2013** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 5 : Cadmium, plomb et chrome dans les polymères et les produits électroniques et cadmium et plomb dans les métaux par AAS, AFS, ICP-OES et ICP-MS
- ✓ **IEC 62321-6:2015** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 6 : Polybromobiphényles et polybromodiphényléthers dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse et spectrométrie de masse (GC-MS) (Approuvée par AENOR en octobre 2015).
- ✓ **IEC 62321-7-1:2015** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 7-1 : Détermination de la présence de chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les revêtements anticorrosion métalliques incolores et colorés par la méthode colorimétrique (Approuvée par AENOR en février 2016).
- ✓ **IEC 62321-7-2:2017** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 7-2 : Chrome hexavalent. Détermination du chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les polymères et les produits électroniques par la méthode colorimétrique (Approuvée par l'Association espagnole de normalisation en août 2017).
- ✓ **IEC 62321-8:2017** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 8 : Phtalates dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse/spectrométrie de masse (GC-MS), chromatographie en phase gazeuse/spectrométrie de masse utilisant un appareil de pyrolyse/désorption thermique (Py/TD-GC-MS).
- ✓ **IEC 62321-12:2023** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 12 : Détermination simultanée - Polybromobiphényles, polybromodiphényléthers et phtalates dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse et spectrométrie de masse (Approuvée par l'Asociación Española de Normalización en juin 2023.)

7. Informations complémentaires:

Signé au nom d'innov8 Iberia, S.L.:



Ville et date:

Barcelone, 21 Février 2024

Signature et fonction:

Manuel Hässig

CEO